

TO.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-141 DU 24 MARS 1997

Portant approbation des Etats Prévisionnels
Exercice 1997 de la Société Nationale de
Commercialisation des Produits Pétroliers
(SONACOP)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 9 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 96-332 du 14 Août 1996 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- VU le Décret N° 96-241 du 21 Juin 1996 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi ;
- VU le Décret N° 89-64 du 17 février 1989 portant approbation des Statuts de la SONACOP.

Sur rapport conjoint du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme et du Ministre du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 février 1997

D E C R E T E

Article 1er : Est approuvé le Budget de l'exercice 1997 du CARDER-BORGOU tel qu'il figure en annexe à ce Décret.

Article 2 - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 24 MARS 1997

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement



Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale et des Relations
avec les Institutions,



Adrien HOUNGBEDJI.

Le Ministre du Plan, de la Restructuration
Economique et de la Promotion
de l'Emploi.



Albert TEVOEDJRE.

le Ministre du Développement
Rural.



Jérôme SACCA-KINA.

Ampliations : - PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MPREPE 4 MDR 4
MJLDH 4 AUTRES MINISTERS 14 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-GDDI 5
BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-
FASJEB 3 JO 1.